

aucun mandat impératif à ses commissaires. Elle s'en rapportait à la sagesse des négociateurs et s'ajournait jusqu'à leur retour (1).

Mais, avant de partir, M. Thiers prononçait, comme chef du pouvoir exécutif, une allocution où il exposait son programme politique et où l'on applaudissait de patriotiques sentiments : « Le pays, disait-il, doit être d'autant plus aimé, d'autant mieux servi qu'il est plus malheureux » ; — puis, adjurant l'Assemblée de renoncer aux questions irritantes, de songer à pacifier, organiser, relever le travail : « Consacrons nos forces à la conclusion rapide d'une paix qui ne sera acceptée que si elle est honorable. » Le fait de l'acceptation de ce programme par l'Assemblée prit le nom de *Pacte de Bordeaux*.

La redoutable question était donc posée : la France allait choisir entre la paix ou la guerre. Pouvait-elle même choisir ? La paix ne lui était-elle pas imposée par les dures nécessités du présent ?

Le 19 février, l'Assemblée nommait une commission chargée de l'éclairer sur l'état des forces militaires de la France. Cette commission partagea les études dont elle avait à s'occuper en trois branches principales : le personnel, le matériel, les services administratifs, et chacune de ces divisions fut confiée à une sous-commission. Le rapport, terminé dès le 26, fut présenté à l'Assemblée par l'amiral Jauréguiberry. Nous allons reproduire les points principaux de ce document peu connu et dont les chiffres ont une navrante éloquence.

D'après les revues passées le 3 février, les divers corps prêts à être opposés à l'ennemi, au nombre de douze, présentaient un effectif total de 534,452 hommes. Sur les 334,000 hommes comprenant les troupes existant dans les divisions territoriales, dans les dépôts, en Algérie, dans les camps d'instruction (gardes mobilisés), 53,087 seulement pouvaient entrer en ligne ; les autres n'étaient ni armés, ni équipés, ni instruits.

La France ne pouvait donc compter, dans ce moment, que sur les troupes entrant dans la composition des armées actives, troupes formées, pour l'infanterie, de régiments de marche provenant des dépôts et des restes des divers régiments d'infanterie, des régiments de garde mobile, des légions de gardes nationaux mobilisés, enfin de quelques bataillons de chasseurs à pied de formation récente. « Tous ces corps, dit l'amiral Jauréguiberry, ont des cadres pour la plupart nouveaux, dont la capacité et l'expérience laissent trop souvent à désirer. Cependant, si une fois amenés au feu, les bataillons de mobiles se battent généralement avec autant de vigueur que les régiments de marche, il

(1) Voyez les résumés fort bien faits de ces séances dans le journal *l'Illustration*.

faut reconnaître que ces derniers résistent mieux aux fatigues de la guerre et savent se plier plus facilement aux exigences de la vie de campagne.

« Quant aux gardes nationaux mobilisés, dont tous les cadres sont le produit de l'élection, on est malheureusement forcé d'admettre qu'ils n'ont généralement rendu presque aucun service, et que leur ignorance du métier de la guerre, leur discipline et leur manque de fermeté en présence de l'ennemi, ont fréquemment été la cause d'échecs sérieux. Quelques glorieuses exceptions doivent être cependant signalées...

« Nous possédons encore, il est vrai, dans nos armées 14,474 marins ou soldats d'infanterie de marine et quelques centaines de zouaves remarquables par leur courage et par leur fermeté. Reste glorieux de 55,000 combattants, ce petit nombre témoigne hautement de la valeur et du dévouement de ces troupes d'élite. »

La cavalerie et l'artillerie, dont l'effectif, pour la première de ces deux armes, dépassait 20,000 hommes, et pour la seconde 33,931, y compris 2,931 artilleurs de la marine étaient dans un état assez satisfaisant. Les chevaux cependant, et particulièrement ceux de l'artillerie, souffraient du froid et de la rareté des fourrages.

Il devenait, de plus, presque impossible d'augmenter le nombre des batteries existant déjà, par suite de la difficulté que présentait le recrutement du personnel indispensable ; à peine en pressant l'instruction des batteries de mobilisés, aurait-on trouvé quelques canonniers ; quant aux officiers et aux cadres, on ne pouvait obtenir que des résultats médiocres.

« En résumé, conclut le rapporteur, notre matériel d'armement et d'équipement, nos approvisionnements de vivres et de munitions de guerre sont dans un état satisfaisant, et le gouvernement est en mesure de les accroître...

« Le personnel de nos armées laisse, au contraire, beaucoup à désirer. Sur les 888,000 hommes dans ce moment sous les drapeaux, 534,000 seulement ont pu être incorporés dans les armées actives, et, dans ces dernières, 250,000 mobilisés n'offrent encore aucune garantie sérieuse. Il ne nous reste donc, en dehors des armes spéciales, que 220,000 hommes d'infanterie capables d'opposer quelque résistance.

« Cette résistance sera-t-elle couronnée du succès que nous désirons si ardemment ? Nous n'osons même pas l'espérer, car il ne faut pas se le dissimuler, pour vaincre des armées aussi nombreuses, aussi bien organisées que le sont, à tous égards, celles contre lesquelles nous sommes appelés à lutter, il est indispensable que nos troupes soient, non-seulement instruites et bien armées, mais surtout animées d'un esprit de ténacité indomptable, d'un

mépris du danger, d'un sentiment exalté de patriotisme que malheureusement toutes ne possèdent pas. »

Ainsi, le héros de Villepion et de Loigny, Jauréguiberry le reconnaissait lui-même. Il fallait traiter, il fallait subir le joug, baisser le front, se courber. Quelle âpre douleur et quelle génération sacrifiée que celle qui subit de telles destinées ! Mais comment, dans quelles conditions allait-on traiter ?

M. de Bismarck avait déjà affirmé, dans une note diplomatique, que la France ne serait pas diminuée parce que sur 38 millions d'hommes, elle en perdrait 700,000. Il se montra aussi sévère, aussi roide dans les négociations de Versailles que dans ses notes diplomatiques. Les exigences de l'Allemagne étaient extrêmes au début des négociations et dépassaient toute prévision. M. Thiers fut forcé de disputer pied à pied, et comme par lambeaux, l'Alsace et la Lorraine que les Allemands revendiquaient tout entières. Au début, les Prussiens avaient demandé, comme indemnité de guerre, dix milliards. Le chiffre paraît exagéré, impossible ; il est pourtant exact. Ainsi l'Allemagne prétendait nous ruiner tout à fait. Depuis, cette population allemande, pauvre et rapace, a fait un grief à M. de Bismarck de n'avoir pas exigé les dix milliards.

Au point de vue du territoire, M. de Bismarck demanda, au début, la Lorraine, avec Metz et Nancy, notre colonie de Pondichéry, une partie de notre flotte ; en outre, un traité de commerce et l'entrée à Paris sans conditions. M. Thiers, indigné, répondit que la Prusse voulait donc continuer la guerre puisqu'elle demandait à la France des choses que jamais négociateur français ne consentirait à signer. Cette première entrevue entre M. Thiers et M. de Bismarck avait duré quatre heures. La seconde dura neuf heures, et M. Thiers plaïda énergiquement la cause de la France. Pour éviter l'entrée des Prussiens à Paris, M. de Bismarck demandait la cession définitive de Belfort. M. Thiers n'accepta pas. Les Prussiens réclamèrent, nous l'avons dit dans le précédent chapitre, l'occupation de Belfort pour consentir à prolonger l'armistice de quinze jours.

Lorsqu'il s'agit de discuter l'indemnité, M. Thiers ayant refusé les dix milliards, M. de Bismarck demanda sept milliards cinq cent millions, se basant, pour soutenir sa réclamation, sur le revenu de la France, et produisant des chiffres auxquels M. Thiers opposa vigoureusement les siens. La discussion un moment s'envenima. M. de Bismarck fit alors appeler deux banquiers allemands qui se trouvaient là tout prêts et qui essayèrent de prouver que le chancelier prussien avait raison. M. Thiers essaya de leur démontrer leur erreur ou

plutôt leur mauvaise foi et, à bout d'arguments, écouré et irrité, il déclara que, pour lui, les négociations étaient rompues.

M. de Bismarck le rappela alors et l'indemnité fut abaissée de sept milliards cinq cent millions à cinq milliards. Enfin, les demandes de colonies et d'une partie de la flotte furent tout aussi radicalement repoussées que la question de Nancy et de la Meurthe.

A la fin, les préliminaires de paix furent signés sur les bases de la cession de l'Alsace, moins Belfort, d'une grande partie de la Lorraine, y compris Metz et le paiement de cinq milliards d'indemnité. Un milliard au moins payé en 1871, le reste de la dette acquitté dans l'espace de trois ans. Après la ratification de ces préliminaires, les troupes allemandes devaient quitter l'intérieur, les forts de la rive gauche de la Seine, puis l'Orne, le Calvados, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire et l'Yonne, plus tous les départements du N.-O. jusqu'à la rive gauche de la Seine. Après le premier versement d'un demi-milliard, la Somme, l'Oise, les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne situées sur la rive droite de la Seine, ainsi que les forts de la rive droite seraient évacués.

« Après le paiement de deux milliards, ajoutait le traité, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire qui serviront de gage pour les trois milliards restants. »

Une clause du traité voulait que les troupes françaises se retirassent derrière la Loire et qu'elles ne pussent dépasser le fleuve avant la signature du traité de paix définitif.

On remarquera cette clause qui fut bientôt annulée de fait, lors des événements de la Commune.

La plus humiliante condition était l'entrée des Prussiens à Paris. Cette ville, condamnée à tant de souffrances, allait connaître un dernier affront.

Paris, depuis quelques jours, depuis le 24 février surtout, était en proie à une indescriptible émotion. La garde nationale, inquiétée par les bruits de désarmement, était agitée et manifestait tout haut ses craintes, son mécontentement. Le Comité central, composé des comités de vigilance des vingt arrondissements de Paris, apparaissait déjà et semblait vouloir diriger la population. Le 8 février, une affiche était apposée contenant un réquisitoire contre le gouvernement de la défense, et concluant à la mise en accusation de ce gouvernement par la prochaine, assemblée, « laquelle devra demander la guerre et donner sa démission plutôt que de traiter des conditions de paix. » L'affiche était signée : *Pour le comité, le président* : Raoul Rigault ; les

asseurs : Lavalette et Tanguy ; le secrétaire : Henri Verlet. Mais ce n'était, après tout, qu'une affiche électorale contenant un programme et les noms des candidats. Il fut décidé plus tard, dans les réunions publiques, que de grandes manifestations auraient lieu, le 24 février, sur la place de la Bastille. A deux heures, trois mille personnes, des députations nombreuses portant des couronnes se pressaient autour de la colonne de Juillet. Les 206^e, 63^e et 137^e bataillons de la garde nationale étaient arrivés des premiers. Avec la foule, des soldats et des marins, des gardes mobiles prenaient part à la manifestation. Les couronnes s'amoncelaient autour de la colonne. A chaque couronne apportée, les clairons, installés au faite du monument, sonnaient aux champs et la foule poussait de grands cris : « Vive la République ! » Le 26, à midi, un marin montait sur le faite et couronnait le génie de la Liberté ; puis, peu à peu, sur la colonne de Juillet, cette colonne qui rappelle à tous le retour du drapeau tricolore, on arborait le drapeau rouge.

Pendant ce temps, sur le conseil de M. Chalain (de l'Internationale), des gardes nationaux du quinzième arrondissement rédigeaient un appel adressé aux divers bataillons parisiens, les invitant à nommer des délégués qui prendraient part à une réunion où l'on devait discuter un projet d'association de tous les bataillons, association pour laquelle ils avaient adopté la forme fédérative (1). Cette réunion, qui était la deuxième (une première réunion avait été convoquée le 15 février) eut lieu au Waux-Hall, le 24 février. Là fut adoptée à la grande majorité la résolution que voici :

« La garde nationale proteste, par l'organe de son Comité central, contre toute tentative de désarmement et déclare qu'elle y résistera au besoin par les armes. »

Puis on avait décidé qu'on résisterait à l'entrée des Prussiens à Paris.

La ville, qui se ravitaillait péniblement et recevait les secours en vivres que lui avait fraternellement adressés la cité de Londres, prévoyait avec effroi et surtout avec horreur l'entrée possible des Prussiens dans Paris. C'était moins la lutte sanglante qu'elle redoutait que la présence même de l'étranger.

Les Prussiens eux-mêmes pendant l'armistice, continuaient, autour de Paris, leurs déprédations et, dans toute la partie de la France qu'ils occupaient, leurs réquisitions. Ils accablaient la ville de Saint-Denis, qu'ils appelaient le *petit Paris*, de demandes d'argent. Ils faisaient pis. Ils brûlaient Saint-Cloud, méthodiquement, savamment, lais-

(1) Voy. l'Histoire de la révolution du 18 mars, par P. Lantjalle et P. Corriez.

sant, comme une suprême et haineuse injure : leurs excréments sur les débris inondés de pétrole. Ils ont eu beau nier, depuis, cette dévastation organisée et officielle, insérer dans leur *Moniteur officiel de Seine-et-Oise* la liste des objets d'art sauvés par leurs soldats ; le brasier éteint de Saint-Cloud les accuse, cette ruine barbare et préméditée les maudit. Sur quelques rares maisons restées debout dans la ville incendiée, on a relevé des inscriptions tracées en allemand, comme celle-ci : *Cette maison sera respectée jusqu'à nouvel ordre. 28 janvier. Jacobi, major-général.* Cette simple phrase accuse et condamne à jamais l'autorité prussienne coupable d'un aussi cruel et d'un aussi inutile forfait (1).

Lorsque le bruit se répandit de l'entrée prochaine des Prussiens, l'émotion de Paris fut à son comble. Déjà, l'homme qui n'avait pas su défendre la ville, le général Trochu, avait ajouté à la colère parisienne en conseillant une mélodramatique folie dans la lettre que voici :

Paris, le 19 février 1871.

« Vous me demandez mon sentiment au sujet du bruit qui se répand de plus en plus de l'entrée prochaine de l'armée allemande dans Paris. Je vous le dirai tout entier.

« Après quatre mois et demi de siège ; après huit combats et quatre batailles, dont l'initiative a toujours appartenu à l'assiégé ; après le bombardement, qui a fait tant d'innocentes victimes ; après la convention, que la famine a pu seule dicter, l'ennemi devait à Paris les honneurs de la guerre, à moins qu'il n'eût aucun souci des traditions et des règles qui sont, devant l'opinion, les titres de noblesse des vainqueurs et des vaincus.

« Pour Paris, les honneurs de la guerre, c'était le respect de son enceinte et le respect de son deuil.

« L'ennemi veut pénétrer dans Paris, alors qu'il n'a forcé aucun des points de l'enceinte, pris d'assaut aucun des forts détachés, enlevé aucune des lignes extérieures de défense ! S'il en est ainsi, que le gouvernement de la cité lui soit remis, pour qu'il ait l'odieux et les responsabilités de cette violence. Que, par une muette et solennelle protestation, les portes soient fermées, et qu'il les ouvre par le canon, auquel Paris désarmé ne répondra pas.

« Général TROCHU. »

Le 26 février, la foule enleva, le soir, les pièces de canon du parc d'artillerie de la place Wagram, rapprochée de l'endroit par où les Prussiens devaient entrer ; les gardes nationaux voulaient, disaient-ils, porter ces canons place Royale, hors de

(1) Voyez sur cette inscription les *Tableaux de siège*, de Théophile Gautier.



Le dernier Prussien quittant Paris, après le vote de la paix par l'Assemblée.

la vue de l'ennemi. On tirait les pièces à bras, on battait le rappel, on prenait les armes. Une fièvre intense faisait palpiter toutes les artères de la cité. Le soir, la réunion publique de la *Marseillaise* avait résolu d'opposer la force à l'entrée des Prussiens, et elle attendait les ordres du Comité central, qui siégeait place de la Corderie-du-Temple.

Dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27, sur la nouvelle de l'entrée des Prussiens, près de 30,000 gardes nationaux se rendaient dans les Champs-Élysées, prêts à défendre l'avenue contre l'ennemi. Un coup de feu, un seul, eût amené une boucherie. C'était une fausse alerte. L'ennemi n'entra pas. Ce ne fut, en effet, que le 26 que fut signée entre M. de Bismarck et MM. Thiers et Jules Favre la prolongation de l'armistice qui portait pour condition : « *La partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte comprise entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, sera occupée par les troupes allemandes dont le nombre ne dépassera pas 30,000 hommes.* »

Le lendemain, le gouvernement expliquait ainsi à la population de Paris cette nécessité :

« Le gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse; vous avez dans vos mains le sort de Paris et de la France elle-même. Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux.

« Les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire. Ces faits, incontestables, ont obligé le gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix. Pendant six jours, vos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied. Ils ont fait tout ce qui était humainement possible pour obtenir les conditions les moins dommageables.

« Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale. Pendant le temps nécessaire à l'examen de ces préliminaires, les hostilités eussent recommencé et le sang aurait inutilement coulé, sans une prolongation d'armistice.

« Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très-momentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Champs-Élysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes, et ils devront se retirer dès que les préliminaires de la paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours.

« Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu.

« L'ennemi, déjà maître de nos forts, occuperait de vive force la cité tout entière. Vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être.

Ce malheur atteindrait toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

« Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitiez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire lorsque, il y a huit mois, nous les adjurons de ne pas entreprendre une guerre qui devait être funeste.

« L'armée française, qui a défendu Paris avec tant de courage, occupera la rive gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice.

« C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

« Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et se sont montrés si braves devant l'ennemi reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

« Paris, le 27 février 1871.

« THIERS, chef du pouvoir exécutif de la République française; JULES FAVRE, ministre des affaires étrangères; ERNEST PICARD, ministre de l'intérieur. »

L'ordre du jour suivant du gouverneur de Paris était en même temps affiché sur les murs de la ville :

« Le rappel a été battu cette nuit, sans ordre.

« Quelques bataillons, la plupart trompés, ont pris les armes, et ont servi, à leur insu, de coupables desseins.

« Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la garde nationale résiste à ces excitations, et qu'elle a compris les devoirs imposés en ce moment à tout bon citoyen, tout Français digne de ce nom.

« Le gouvernement lui confie sans hésitation la garde de la cité; il compte sur son dévouement et son intelligence pour maintenir dans ses quartiers un ordre scrupuleux dont elle comprend plus que jamais la nécessité.

« La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La garde nationale aidera ainsi la ville de Paris à traverser une crise douloureuse, et elle la préservera de périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.

« Les auteurs des désordres seront recherchés activement et mis dans l'impuissance de nuire. Le gouvernement s'est adressé à la population tout entière, et il lui a fait connaître la situation générale.

« Le général commandant supérieur fait appel à la garde nationale, et, au nom des intérêts les plus sacrés de Paris et de la France, il attend d'elle un concours actif, dévoué et patriotique.

« Général VINOY. »

Ainsi, les Allemands allaient venir! L'attitude de la ville fut, dès cette heure, belle et résignée. La grande Babylone, comme disent les Allemands, ressembla à une martyre.

Les journaux de toutes nuances signèrent, d'un même accord, la résolution suivante :

« Au moment où l'entrée des Prussiens dans Paris est officiellement annoncée, les directeurs des journaux soussignés, confondus dans un même sentiment de patriotisme, croient devoir insister de nouveau auprès de la population parisienne pour qu'elle conserve, en face de la situation cruelle qui lui est faite, le calme et la dignité que les circonstances commandent impérieusement.

« Ils ont résolu, pour leur part, de suspendre la publication des feuilles qu'ils dirigent pendant l'occupation prussienne. »

La plume se taisait devant le sabre ennemi.

L'heure pénible, effrayante, approchait. Le mardi 28, dans l'après-midi, une affiche non signée, émanant de l'initiative privée, adjurait tous les citoyens d'avoir le plus grand calme. Le Comité central de la garde nationale, après avoir excité le peuple à prendre les armes pour s'opposer à l'entrée de l'ennemi, déclarait dans une proclamation se ranger à l'avis de la majorité de la population et renoncer à toute tentative de résistance (1).

Cependant la place de la Pépinière vit se produire une manifestation significative. Nous laissons ici la parole à l'amiral La Roncière Le Noury qui l'a décrite dans son intéressant ouvrage, *la Marine au siège de Paris* :

« Lors de la manifestation populaire du 28 février, des groupes, grossissant vers le soir, s'accumulèrent devant l'École militaire et surtout devant la caserne de la Pépinière, conviant les marins à prendre part à un banquet préparé à la Bastille. A l'École militaire, les tentatives de la foule sont infructueuses. A la Pépinière, les grilles de la caserne sont brisées par les émeutiers, auxquels nos marins, réunis à leurs postes, leurs officiers en tête et dépourvus d'armes, ne peuvent opposer aucune résistance sérieuse. La foule se précipite

(1) Voici l'affiche par laquelle s'affirmait ce pouvoir nouveau dont l'influence occulte s'accroissait chaque jour :

COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE.

« Citoyens,

« Le sentiment général de la population paraît être de ne pas s'opposer à l'entrée des Prussiens dans Paris. Le Comité central, qui avait émis un avis contraire, déclare qu'il se rallie à la résolution suivante :

« Il sera établi, tout autour des quartiers que doit occuper l'ennemi, une série de barricades propres à isoler complètement cette partie de la ville. Les habitants de la région circonscrite dans ces limites devront l'évacuer immédiatement.

« La garde nationale, de concert avec l'armée formée en cordon tout autour, veillera à ce que l'ennemi, ainsi isolé sur un sol qui ne sera plus notre ville, ne puisse, en aucune façon, communiquer avec les parties retranchées de Paris.

« Le Comité central engage donc toute la garde nationale

dans l'intérieur de la caserne et se jette au milieu de leurs rangs. Malgré les exhortations de leur commandant, quelques marins sont entraînés. Mais ceux-ci mêmes ne tardent pas à comprendre le rôle qu'on veut leur faire jouer, et à l'appel du soir, il n'y a que huit absents sur 1,800 hommes. »

Dans la soirée, les groupes étaient moins nombreux dans les rues. Une angoisse poignante étreignait tous les esprits, tant on redoutait les effroyables malheurs que pouvait faire naître l'effervescence des exaltés. La nuit cependant fut calme.

Le lendemain matin, le temps était froid et sec. Peu de monde dehors. Les édifices publics, la Bourse même, étaient fermés. Toutes les boutiques (excepté celles de provisions de bouche, ouvertes le matin), tous les cafés et restaurants avaient clos leurs portes. Une affiche jaune, adressée aux Parisiens, recommandait le calme (1).

Tous les bataillons de la garde nationale se tenaient sous les armes dans leurs quartiers respectifs, leurs guidons portant un nœud de crêpe à la hampe. Les drapeaux noirs flottaient aux mairies et à beaucoup de fenêtres; les drapeaux tricolores étaient voilés de crêpe. Ça et là des inscriptions : *Fermé pour cause de deuil national* ou *Fermé pour cause de deuil public*.

Sur le boulevard, à la hauteur du nouvel Opéra et de la rue de la Paix, ainsi qu'à toutes les voies donnant accès sur la place de la Concorde et aux Champs-Élysées, un cordon de gardes nationaux empêchait de passer toute personne revêtue d'un uniforme ou même d'une partie d'uniforme, képi ou pantalon à bande rouge. On s'arrachait le *Journal officiel*, le *Cri du peuple* de la veille et la *Patrie en deuil*, de Gromier.

Les éclaireurs du corps d'occupation, commandé par le général de Kammecke, débouchèrent sur le rond-point de l'Étoile à huit heures trente-cinq minutes, et cela, après avoir pris les plus minutieuses précautions contre une attaque possible. De neuf à dix heures, de fortes avant-gardes prirent possession des Champs-Élysées, mais l'entrée du gros des troupes ne se fit que vers trois heures,

à prêter son concours à l'exécution des mesures nécessaires pour arriver à ce but et éviter toute agression qui serait le renversement immédiat de la République. »

(1) On pouvait lire sur les murs une autre affiche, anonyme et manuscrite et dont voici la teneur bizarre :

« Une convention a permis aux Prussiens d'occuper les Champs-Élysées, de la Seine au faubourg Saint-Honoré jusqu'à la place de la Concorde.

« Soit ! plus grande sera l'injure, plus terrible sera la vengeance.

« Cependant si quelque pandour ose sortir du périmètre de notre honte, qu'il soit aussitôt déclaré traître; qu'il devienne à l'instant cible pour nos balles, mèche pour notre pétrole, but pour nos *orsiniennes*, gaine pour nos poignards !

« Qu'on se le dise !

« Par décision des Horaces,

« Le scribe : POPULUS. »